

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE189

AMENDEMENT

présenté par

Mme Rey-Rinchet, Mme Minard, M. Bourgeaux, M. Rolland, M. Jean-Pierre Vigier, M. Liégeon
et Mme Blin

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.